

COMITE SYNDICAL DU PETR PAPAO / PAYS D'OUCHE

Vendredi 3 mars 2017 – 18h30 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Laurent BEAUVAIS, M. François BRIZARD, M. François CARBONELL, M. Pierre COUPRIT, M. Bernard DABIEL, M. François DREUX, M. Pascal GADEYNE, M. Sébastien GOURDEL, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Philippe JIDOUARD, M. Jean-Pierre LATRON, M. Frédéric LEVEILLE, Mme Chantal LOISEL-NICOLEAU, Mme Marie-Thérèse MAYZAUD, M. Dominique NETZER, M. Pierre PAVIS, M. Roger RUPPERT, M. Jean-Marie VERCRUYSSSE, M. Jacques VAUQUELIN, M. Gérard VIEL.

Etaient excusés : Mme Véronique CHABROL qui a donné pouvoir à M. COUPRIT, M. Charles HAUTON qui a donné pouvoir à M. Sébastien GOURDEL, Mme Josette LASSEUR qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse MAYZAUD, M. Michel LERAT qui a donné pouvoir à M. Laurent BEAUVAIS, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Daniel MARIE qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie VERCRUYSSSE, M. Hubert SEJOURNE.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 20

Nombre de pouvoirs : 5

Jean-Marie VERCRUYSSSE, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

Il propose un tour de table pour présenter tout le monde, et notamment les nouveaux membres qui ont été désignés dans les 3 nouvelles CdC depuis le début de l'année 2017.

1

DELIBERATION N° 2017 – 03 – 01

OBJET : ELECTIONS DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS, ET DES MEMBRES DU BUREAU

Jean-Marie VERCRUYSSSE rappelle la composition actuelle du Bureau, constitué comme suit depuis l'élection du 5 juin 2015 :

Président : Jean-Marie VERCRUYSSSE

1^{er} Vice-président : Laurent BEAUVAIS

2^{ème} Vice-présidente : Marie-Thérèse MAYZAUD

3^{ème} Vice-président : François BRIZARD

Autres membres du Bureau : Josette LASSEUR, Nelly NOGUES, Jean-Pierre LATRON, Luc FERET.

Jean-Marie VERCRUYSSSE passe ensuite la parole à Marie-Thérèse MAYZAUD, en tant que doyenne des délégués présents.

Marie-Thérèse MAYZAUD préside l'élection du Président.

Bernard DABIEL et François BRIZARD sont désignés assesseurs.

Marie-Thérèse MAYZAUD fait appel aux candidats au poste de Président.

Jean-Marie VERCRUYSSSE est seul candidat à la présidence.

Résultat du vote : 24 voix pour Jean-Marie VERCRUYSSSE, et 1 bulletin blanc.

Jean-Marie VERCRUYSSSE est élu Président du PETR.

Le Président Jean-Marie VERCRUYSSSE remercie les membres pour leur confiance et propose de poursuivre la vie du PETR dans la continuité de ce qui a été fait depuis sa mise en place.

Le Président Jean-Marie VERCRUYSSSE passe ensuite à l'élection des Vice-présidents.

Le Président rappelle qu'il y avait jusqu'à présent 3 Vice-présidents.

Le Président propose de fixer le nombre de Vice-présidences à 2 pour que chacune des 3 Communautés de Communes membres soit représentée par la Présidence ou une Vice-présidence.

Le Président propose aussi de reconduire les membres du Bureau toujours présents, et de fixer ainsi le nombre de membres du Bureau à 7.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De fixer le nombre de Vice-présidences à 2,**
- **De fixer le nombre de membres du Bureau à 7,**

Le Président fait appel aux candidats au poste de 1^{er} Vice-président.

Laurent BEAUVAIS est seul candidat à la première vice-présidence.

Résultat du vote : 25 voix pour Laurent BEAUVAIS.

Laurent BEAUVAIS est élu 1^{er} Vice-président du PETR.

Le Président fait ensuite appel aux candidats au poste de 2^{ème} Vice-président.

Marie-Thérèse MAYZAUD est seule candidate à la deuxième vice-présidence.

Résultat du vote : 24 voix pour Marie-Thérèse MAYZAUD, et 1 bulletin blanc.

Marie-Thérèse MAYZAUD est élue 2^{ème} Vice-présidente du PETR.

Le Président et les 2 Vice-présidents étant membres du Bureau, il reste donc 4 membres à élire.

2

François BRIZARD est candidat.

François BRIZARD est élu membre du Bureau à l'unanimité.

Josette LASSEUR est candidate.

Josette LASSEUR est élue membre du Bureau à l'unanimité.

Nelly NOGUES est candidate.

Nelly NOGUES est élue membre du Bureau à l'unanimité.

Jean-Pierre LATRON est candidat.

Jean-Pierre LATRON est élu membre du Bureau à l'unanimité.

A l'issue des élections, les 7 membres du Bureau sont les suivants :

- Jean-Marie VERCRUYSSSE, Président
- Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-président
- Marie-Thérèse MAYZAUD, 2^{ème} Vice-présidente
- François BRIZARD, membre
- Josette LASSEUR, membre
- Nelly NOGUES, membre
- Jean-Pierre LATRON, membre

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2016

Compte-rendu adressé aux membres du Comité avec la présente note.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 19 décembre 2016. François CARBONELL signale qu'il était excusé.

En l'absence d'autres remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2017 – 03 – 02
OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS D'ELUS**

Les Commissions ont été définies en juin 2015 au nombre de 5 :

- Finances / Personnel (qui se réunit une fois par an),
- SCOT / Urbanisme (qui se réunit 4 à 5 fois par an durant l'élaboration du SCOT),
- Développement territorial (qui se réunit avant le lancement de nouvelles actions comme le programme Leader, la future OCM, ...),
- Transition énergétique / Développement durable (qui se réunit 1 à 2 fois par an),
- Appels d'offres (obligatoire, mais qui n'a pas encore servi pour le PETR).

Jusqu'à présent, la composition des commissions était la suivante :

COMMISSIONS ELUS PETR				
FINANCES / PERSONNEL	SCOT / URBANISME	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	TRANSITION ENERGETIQUE / DEVELOPPEMENT DURABLE	APPELS D'OFFRES
Pdt: Laurent BEAUVAIS	Pdt: François BRIZARD	Pdt: Marie-Thérèse MAYZAUD	Pdt: Jean-Marie VERCRUYSSSE	Pdt: Laurent BEAUVAIS (suppl : Jean-Marie VERCRUYSSSE)
Roger RUPPERT	Gérard VIEL	Jean-Pierre LATRON	Jacques VAUQUELIN	Pierre COUPRIT (suppl : Jean-Pierre LATRON)
Nelly NOGUES	Marie-Thérèse MAYZAUD	Nelly NOGUES	Luc FERET	Dominique NETZER (suppl : Bernard DABIEL)
Véronique LOUWAGIE	Nelly NOGUES	Véronique CHABROL	Jean-Guy GRANDIN	Marie-Odile TAVERNIER (suppl : Jean-Guy GRANDIN)
Jean PALLUD	François DREUX	Jean-Marie GOUSSIN	Frédéric LEVEILLE	Sébastien GOURDEL (suppl : Frédéric BLONDEAU)
Dominique NETZER	Jean-Marie VERCRUYSSSE	Luc FERET	Frédéric BLONDEAU	François BRIZARD (suppl : Michel LE GLAUNEC)
	Jean-Marie GOUSSIN	Jean SELLIER	Pierre COUPRIT	
	Marie-Odile TAVERNIER	Michel LE GLAUNEC	Marie-Thérèse MAYZAUD	
	Jean PALLUD	Florence ECOBICHON	Bernard DABIEL	
	Michel LERAT		Josette LASSEUR	

3

Certains membres n'étant plus délégués au sein du PETR, et de nouveaux membres ayant été désignés, il convient de revoir la composition de ces commissions.

Le Président propose de conserver les commissions en l'état ainsi que leurs présidents :

- Commission Finances / Personnel, présidée par Laurent BEAUVAIS,
- Commission SCOT / Urbanisme, présidée par François BRIZARD,
- Commission Développement territorial, présidée par Marie-Thérèse MAYZAUD,
- Commission Transition énergétique / Développement durable, présidée par Jean-Marie VERCRUYSSSE.

La commission Appel d'offres ne sera constituée et mise en place qu'en cas de besoin.

Le Président sollicite les membres pour qu'ils s'inscrivent dans une ou plusieurs commissions.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De valider la composition des commissions suivante :**

COMMISSIONS ELUS PETR			
FINANCES / PERSONNEL	SCOT / URBANISME	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	TRANSITION ENERGETIQUE / DEVELOPPEMENT DURABLE
Pdt: Laurent BEAUVAIS	Pdt: François BRIZARD	Pdt: Marie-Thérèse MAYZAUD	Pdt: Jean-Marie VERCRUYSSSE
Jean-Marie VERCRUYSSSE	Jean-Marie VERCRUYSSSE	Jean-Marie VERCRUYSSSE	Jacques VAUQUELIN
Roger RUPPERT	Gérard VIEL	Jean-Pierre LATRON	Frédéric LEVEILLE
Nelly NOGUES	Marie-Thérèse MAYZAUD	Nelly NOGUES	Pierre COUPRIT
Véronique LOUWAGIE	Nelly NOGUES	Véronique CHABROL	Marie-Thérèse MAYZAUD
Dominique NETZER	François DREUX	Jean-Marie GOUSSIN	Bernard DABIEL
Chantal LOISEL-NICOLEAU	Jean-Marie GOUSSIN	Jean SELLIER	Josette LASSEUR
	Michel LERAT	Philippe JIDOUARD	Chantal LOISEL-NICOLEAU
	Charles HAUTON	Sébastien GOURDEL	Pascal GADEYNE
			Charles HAUTON

DELIBERATION N° 2017 – 03 – 04

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Conformément à la réglementation, le Comité Syndical du PETR doit procéder à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), préalablement au vote du budget primitif 2017 qui interviendra lors de la prochaine réunion du Comité Syndical.

Ce débat est l'occasion de faire le point sur la réalisation du budget 2016, et sur la préparation du budget 2017 du PETR.

Concernant l'année 2016 :

- La section de fonctionnement présente un déficit de – 12 169,72 €, en raison de subventions qui restent encore à toucher, notamment de l'Europe et de la Région, pour plus de 160 000 €,
- La section d'investissement présente un excédent de 43 004,58 €,
- Le résultat global 2015 est donc un excédent de 30 834,86 €, sans tenir compte des subventions à percevoir.

Pour cet exercice budgétaire du PETR, en 2016 :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) ont représenté 18,88 % des dépenses totales réalisées (23,80 % en 2015),
- Les charges de personnel (chapitre 012) ont représenté 62,82 % (63,00 % en 2015),
- Les immobilisations (chapters 20 et 21) ont représenté 15,40 % (8,28 % en 2015).

Cette répartition des dépenses sert de comparaison entre les différentes années. L'augmentation des immobilisations est due à la montée en puissance de l'élaboration du SCOT.

Pour l'exercice 2017, le budget du PETR devra tenir compte des éléments suivants :

- La suppression de la subvention du Conseil départemental de l'Orne pour les 4 Pays ornais (77 631 € en 2016),
- La légère baisse mécanique de la contribution des 3 CdC membres, due à la baisse de population (application des chiffres 2017). La perte de 349 habitants en population totale à l'échelle du PETR entraîne une baisse de 698 € des contributions sur la base d'une contribution de 2 € par habitant (de 156 688 € à 155 990 €),
- La lente et difficile mise en place du programme Leader 2015 – 2020, qui permet d'apporter des financements européens au PETR, mais dont les engagements et les versements prennent beaucoup de retard,

- La mise en place d'une convention de mise à disposition entre le PETR et la CdC Argentan Intercom pour le poste « Tourisme » qui apportera une nouvelle recette d'environ 26 000 € au PETR, et la poursuite de la convention de partenariat avec la CCI pour le poste d'accueil à Argentan,
- La perception de FCTVA pour la première fois par le PETR, sur les dépenses d'investissements de 2015, pour un montant d'environ 6 500 €,
- L'élaboration du SCOT : l'Etat Initial de l'Environnement / Trame Verte et Bleue est quasiment achevé pour un montant de 62 520 € TTC (54 600 € HT), et l'élaboration du SCOT est en cours de réalisation pour un montant de 143 148 € TTC (119 290 € HT).

Concernant le coût d'élaboration du SCOT, il s'agit d'un engagement financier pluriannuel débuté en 2015 et qui s'achèvera en 2018.

Concernant l'effectif de la structure, il est constitué en 2016 des 7 agents qui ont été repris aux deux associations du PAPAO et du Pays d'Ouche. Il n'est pas prévu de variation de cet effectif en 2017, mais des conventions sont en place pour partager des postes du PETR :

- 33 % du poste d'accueil à Argentan pour la CCI,
- 60 % du poste tourisme pour Argentan Intercom.

L'année 2017 devra permettre d'envisager de nouveaux partenariats avec les CdC et d'autres partenaires.

Les échanges portent ensuite sur le budget des prochaines années, avec notamment la suppression annoncée du financement de la Région, ainsi que sur les partenariats qui pourraient être mis en place.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2017,**

5

DELIBERATION N° 2017 – 03 – 05

OBJET : CONTRACTUALISATION AVEC LA REGION NORMANDIE

Le Président évoque enfin la démarche de Contractualisation avec les territoires que la Région Normandie souhaite mettre en place. Cette démarche a été présentée à la Région le 15 décembre 2016 en assemblée plénière.

Il faut retenir que la précédente contractualisation avec l'ex-Région Basse-Normandie se faisait à l'échelle des Pays / PETR, ainsi que des agglomérations et des Parcs Naturels Régionaux.

Un Contrat Cadre d'Action Territoriale avec notre PETR est d'ailleurs en cours avec une dotation de 2 140 000 € (signé en septembre 2015).

Aujourd'hui, la Région Normandie propose une échelle de contractualisation qui sera celle des EPCI existants au 1^{er} janvier 2017, ou d'une structure d'échelle supérieure de type PETR bénéficiant d'une délégation à l'unanimité des EPCI qui la composent.

Ce dernier point est détaillé au Comité Syndical pour permettre aux représentants des CdC de débattre sur les deux possibilités qui se présentent à elles :

- soit lancer une contractualisation directe entre la CdC et la Région,
- soit déléguer au PETR le soin de contractualiser avec la Région pour le compte des 3 CdC membres du PETR.

En réponse à une question, il est précisé que si une CdC souhaite contractualiser directement avec la Région, alors les deux autres devront aussi contractualiser directement, car le PETR ne peut intervenir dans la contractualisation qu'avec l'unanimité des délégations des CdC.

Les échanges entre les membres du Comité Syndical font apparaître que les élus sont satisfaits de ce qui a été fait jusqu'à présent dans le cadre des Contrats avec les Pays et le PETR, que le PETR est à même de poursuivre cette contractualisation, que les CdC ne sont pas en mesure de mobiliser des ressources dans l'immédiat pour contractualiser individuellement et pour aller négocier à Rouen avec la Région, qu'une contractualisation avec le PETR est cohérente avec le SCOT et les autres programmes menés par le PETR, ...

Il est donc proposé que les 3 CdC délibèrent rapidement en ce sens pour permettre au PETR de poursuivre la contractualisation avec la Région, et qu'un modèle de délibération leur soit adressé en ce sens par le PETR.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De proposer aux 3 Communautés de Communes membres du PETR, de poursuivre la contractualisation avec la Région à l'échelle du PETR,**
- **De solliciter les 3 Communautés de Communes membres pour approuver cette échelle de contractualisation, et déléguer au PETR la contractualisation avec la Région Normandie,**

INFORMATION

OBJET : POINT SUR LES ACTIONS EN COURS

Un point d'information a été présenté aux membres sur les différentes actions en cours :

- signature du Contrat Local de Santé : le 10 janvier dernier à Argentan,
- préparation du Contrat de Ruralité : devrait être signé vers le 15 mars, pour 500 K€ de FSIL en 2017,
- dépôts des dossiers de demande de subvention pour la mise en place de l'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat : dossiers déposés en janvier, attente des réponses du Département, de la Région, et de l'Etat,
- programme européen Leader : 4 réunions du Comité de Programmation ont eu lieu, une quarantaine de dossiers examinés, 1,1 M€ affecté à ces dossiers, difficultés avec la Région pour les délais d'instructions des dossiers,
- état d'avancement du SCOT.

6

QUESTIONS DIVERSES

- Date du prochain Comité Syndical, pour le vote du budget 2017 : **mardi 28 mars à 18 heures.**

En l'absence d'autres questions diverses, le Président clôt la séance du Comité Syndical à 19h45.